

● (2230)

Pourquoi indemniser les déposants non assurés de la Norbanque? La ministre avait déclaré auparavant qu'elle ne renflouerait plus aucune autre banque mais laisserait libre cours aux lois du marché. Par exemple, avant la nouvelle de l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et les rumeurs de faillite de la Norbanque le jour de la Fête du Travail, le *Globe and Mail* avait rapporté la déclaration suivante de la ministre: «Désormais, a-t-elle déclaré, on respectera scrupuleusement le montant de l'assurance-dépôt». C'était avant le renflouement de la BCC, monsieur le Président. Il y a deux poids deux mesures en l'occurrence.

Je suis intervenu jour après jour pour demander à la ministre si elle allait conclure une entente avec le gouvernement de la Saskatchewan pour indemniser les déposants non assurés de la Pioneer Trust. Elle a joué au chat et à la souris et répondu: «Non, parce qu'il y a une limite à tout». Le gouvernement a fini par admettre qu'il avait une part de responsabilité parce que la Pioneer Trust avait émis des titres de revenu garanti sur plus de cinq ans avec l'approbation de la SADC. Le gouvernement a assumé la responsabilité dans le cas de ces déposants mais non des autres. Un groupe de petites sociétés de fiducie ont fait faillite et des déposants non assurés ont perdu leur argent.

Il y a donc deux poids deux mesures au Canada. Si vous êtes puissants, si vous êtes une banque étrangère, ou la Banque de Nouvelle-Écosse ou la Banque Toronto-Dominion et que vous ayez déposé plusieurs millions de dollars, vous serez indemnisés. Mais si vous êtes un agriculteur à la retraite de la Saskatchewan et que vous ayez déposé \$100,000 ou \$120,000—les économies de toute une vie—dans un petit établissement, n'y comptez pas. Quel message édifiant à adresser aux Canadiens par le truchement des établissements financiers du pays! Le gouvernement doit expliquer clairement quand il va indemniser les gens et quand il ne le fera pas. Il doit énoncer publiquement sa politique. La ministre a jusqu'à présent complètement éludé la question.

Nous commençons à soupçonner que ce renflouement a des motifs politiques. Le ministre associé de la Défense et un certain nombre de ses amis ont probablement exercé des pressions au sein du cabinet pour que ces gens soient renfloués. J'ai été attiré par un article de Diane Francis publié aujourd'hui dans le *Toronto Star*, article dans lequel elle se pose des questions au sujet des liens politiques entre la Norbanque et le parti conservateur. Il se lit comme suit:

M. Richey B. Love, Q.C., partenaire dans l'une des études d'avocats les plus respectées de Calgary, et un percepteur de fonds conservateurs en Alberta, a vendu près de 550,000 actions de la Norbanque au mois d'août. A-t-il vendu sur la foi de renseignements que les autres actionnaires ne possédaient pas? Il prétend qu'il ignorait tout de la mise en tutelle imminente le jour de la Fête du Travail.

Je crois que le gouvernement a peur de laisser à un comité du Parlement détenant les pouvoirs voulus, le soin d'étudier cette question, car il pourrait découvrir des choses embarrassantes. Je pense que la Norbanque et la Banque Commerciale du Canada, à l'instar de la Pioneer Trust, en Saskatchewan, étaient connues comme des banques conservatrices.

Le gouvernement a déclaré que ce renflouement visait à sauver l'économie de l'ouest du pays. Il pourrait réaliser le même objectif en versant un milliard de dollars aux agriculteurs qui ont été durement touchés par la sécheresse et des

plus diluviennes dans ma province. Cependant, ce n'est pas en favorisant les déposants étrangers et les banques multinationales ayant des investissements dans la Banque Commerciale du Canada que l'on va pouvoir aider l'ouest du pays. Le gouvernement a rendu un bien mauvais service à l'Ouest et aux établissements financiers qui y sont implantés, et il s'en repentira.

[Français]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, cela pourrait peut-être paraître pour le moins étrange qu'il y ait un député néophyte qui se lève, à ce stade-ci des débats, pour s'adresser à tous les hommes d'expérience, dans la procédure particulièrement, qui se sont adressés à vous avant pour vous entretenir sur ce débat commandé sur la Norbanque.

Cependant, je crois qu'un nouveau député, fraîchement émoulu du monde des affaires, peut apporter un peu de lumière en essayant de vulgariser un peu cette affaire, en la mettant aux dimensions du monde des affaires, et en la sortant un peu du débat dans lequel on semble s'engouffrer, au point de vue politique, depuis un certain moment.

On a fait allusion, à un moment donné, particulièrement le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), qui a dit qu'il faisait l'historique de cette affaire depuis son tout début le 22 mars. Monsieur le président, il ne faut pas avoir fait de la politique auparavant pour savoir que l'affaire de la Norbanque, liée intimement, comme il le disait, dans le même sac que la Banque Commerciale du Canada, que l'affaire de la Norbanque.

Les déboires de la Norbanque n'ont pas commencé avec les événements du 22 mars dernier. Le vrai début de cette affaire a commencé par la politique libérale sur l'énergie. Si le député de Laval-des-Rapides, et si, particulièrement, la vieille opposition libérale—la vieille opposition libérale, je dis bien, s'il vous plaît, pour qu'on m'entende bien comme il le faut—qui essaie de nous faire administrer en extrapolant des vieilles méthodes vieillissantes d'un parti qui était fatigué dans les récentes années... Je crois qu'il se trompe.

Il aurait fallu que le parti libéral délègue, comme il en avait le droit, deux députés au Comité des finances, du commerce et des questions économiques. Ils auraient fait un voyage dans l'Ouest, pour savoir et apprendre une fois pour toutes d'où part cette histoire-là, ce problème-là. Cela ne part pas du 22 mars, le problème! Cela part de la politique énergétique impliquée de force par un gouvernement, par une opposition vieille et une petite opposition.

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire part à cette Chambre des circonstances qui ont amené les difficultés connues par la Norbanque et certaines institutions financières de l'Ouest canadien. Le Canada tout entier a été durement frappé par la récession en 1982. Mais, comme nouveau député, et comme homme d'affaires qui a brassé peut-être des petites affaires, mais qui en a brassé tout de même avec ses propres sous, laissez-moi vous dire que le voyage que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait dans l'Ouest canadien, à Vancouver, Calgary et Winnipeg nous a ouvert des horizons fantastiques. On a découvert comment nos frères de l'Ouest canadien avaient été éprouvés, écoutez bien... Malheureusement, à notre insu un peu au Québec, je dois vous avouer notre ignorance, de cette calamité